



Vacances solaires et pose de congés

Par **titoune**, le **28/02/2018** à **12:10**

Bonjour,

je travaille à paris dont les vacances scolaires sont en zone C. J'habite dans l'Aisne les vacances scolaires sont donc en zone B pour mes enfants. Voici mon problème les congés sont à poser normalement jusqu'au 30 avril. Les vacances de la zone B vont jusqu'au 6 mai de cette année. Pour ne pas embêter le service j'ai donc décidé de prendre la semaine qui va jusqu'au 6 mai qui n'est pas commune avec la zone C or on vient de m'apprendre qu'il n'y aurait pas de report de congés. Ce n'est pas le problème. Le problème c'est que lorsque les congés de la zone C se chevauche sur mai mon employeur accepte le report de congés. Alors pourquoi ne pas l'appliquer à la zone B. Est ce légal ?

Merci